



SYNTHESE DES INTERVENTIONS DES ACTEURS EN COMMISSION SUR LA QUALITE DE L'EAU DU 10 JANVIER 2014

Aspects piscicoles :

Questionnement/remarques des acteurs : Les résultats des dernières pêches électriques montrent que le Chabot est bien présent sur l'Alagnon.

Les résultats des pêches électriques de 2002 à 2008 présentées dans le diagnostic environnemental sont issus de l'état initial du SAGE. Les conclusions font état de l'absence de Chabot sur l'Alagnon. Les résultats de 2008, 2009, 2010 synthétisés dans la carte présentée dans le diagnostic environnemental et issue de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables montre néanmoins la présence de Chabot. Il est rappelé que le Chabot est un poisson sensible aux perturbations de son milieu notamment en termes de qualité de l'habitat. L'Ombre serait par contre en régression. Une étude typologique basée notamment sur le paramètre température devrait permettre de déterminer si l'Alagnon présente encore une zone à Ombres. Il est aussi nécessaire d'uniformiser les méthodes de pêche des Ombres qui fuient les zones de pêche et peuvent fausser les résultats. Une étude piscicole approfondie sera menée par la fédération de pêche de Haute-Loire en 2015 et sera l'occasion de faire un bilan sur la présence des différentes espèces bioindicatrices sur ce territoire.

Un stage de 6 mois va aussi commencer au SIGAL afin de synthétiser les données qualité et les rendre plus exploitables. Une analyse des données disponibles, du positionnement des stations de suivi, des méthodes employées et des fréquences de mesure est en effet nécessaire afin de pouvoir effectuer des conclusions abouties concernant l'état des masses d'eau du bassin versant. Ces informations permettront d'enrichir les connaissances tant sur un plan opérationnel pour suivre les actions du contrat territorial que dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Ces données et leur analyse permettront en effet de mieux définir les enjeux du bassin et seront une aide à la décision de la CLE tant en phase d'élaboration que de mise en œuvre du SAGE.

Les pollutions par les matières en suspension :

Questionnement/remarques des acteurs : Une carrière présente sur le territoire ne respecte pas la réglementation, des pollutions par les matières en suspensions sont récurrentes et la réglementation consistant à faire installer des systèmes de rétention des MES adéquates et qu'ils soient curés régulièrement n'est pas appliquée. Il est aussi signalé que l'usine de carbonisation de Neussargues-Moissac sur l'Allanche serait une source de pollution potentielle de MES à surveiller notamment en terme d'entretien des bassins de rétention.

Rappel :

Les MES relâchées dans les cours d'eau colmatent les fonds et génèrent une modification des habitats benthiques ainsi que des échanges d'eau et de matières entre la surface et le fond. Le colmatage affecte la structure du peuplement d'invertébrés en modifiant la structure du substrat, la disponibilité des ressources et de l'oxygène. Les espèces sensibles adaptées aux substrats grossiers disparaissent au profit des espèces adaptées aux sédiments fins.



Les pollutions d'origine agricoles

Questionnement/remarques des acteurs : Les pollutions diffuses liées à l'élevage : le seuil de 1.2 UGB/ha n'est-il pas trop faible pour être qualifié d'élevage intensif ?

La charge en UGB présentée dans le diagnostic environnemental et sa classification est réalisée en se basant sur les résultats d'une enquête auprès de 147 agriculteurs pris au hasard et sur les données du RGA. 1.2 UGB représente la médiane des données recueillies et a donc été prise comme valeur seuil de pression. L'idée ici étant de pouvoir comparer les données entre les masses d'eau pour définir des priorités. La notion d'intensivité doit donc être comprise relativement aux autres masses d'eau et sans comparaison à d'autres territoires. Afin d'éviter les amalgames, la commission propose de remplacer le terme « élevage intensif » par « élevage impactant le milieu ». Cette proposition sera soumise au bureau et à la CLE.

Questionnement/remarques des acteurs : Les agriculteurs ayant répondu à l'enquête ne sont pas forcément représentatifs.

L'enquête a été menée à partir d'une liste aléatoire sur la base de la liste complète de 600 agriculteurs. Très peu de refus ont été enregistrés. L'incertitude sur les conclusions à apporter vient plutôt du fait que le choix des agriculteurs enquêtés est aléatoire et que certaines exploitations importantes en termes de pression potentielle peuvent être exclues.

Questionnement/remarques des acteurs : La notion de ruissellement est différente de celle du lessivage des sols. Le ruissellement génère des apports en phosphore contrairement au lessivage générant plutôt des transferts d'azote.

Dans le sol, l'azote se trouve sous deux formes :

- Organique (humus)
- Minérale (ammonium NH_4^+ , nitrate NO_3^-)

L'azote organique provient des résidus des récoltes précédentes et d'engrais organiques. Seul NO_3 est utilisable par les plantes : doit être transformé par les bactéries du sol (minéralisation). L'essentiel de la nutrition azotée des plantes est assurée par les nitrates (très soluble, peu retenu par le sol).

Les nitrates se présentent essentiellement sous forme dissoute dans l'eau et n'interagissent donc pratiquement pas avec les minéraux du sol sous une forme particulière. Les nitrates d'origine agricole atteignent les cours d'eau par deux circuits distincts :

- du fait de leur forme soluble, les nitrates des sols sont lessivés par l'eau de pluie. Sur les versants cultivés, les nitrates sont ainsi transférés par écoulement vertical (infiltration, percolation), des sols vers les nappes. Les écoulements de nappes transfèrent ensuite les nitrates vers les cours d'eau. Pour finir, les cours d'eau transfèrent les nitrates vers les estuaires et la mer ;

- le ruissellement de surface et les écoulements de subsurface, c'est-à-dire dans les premiers centimètres du sol, peuvent également être des vecteurs de transferts horizontaux des nitrates des sols vers les rivières en fonction des caractéristiques des sols plus ou moins favorables à l'infiltration.

Présent à l'état naturel dans les roches, le sol, les déjections d'origine animale et les matières végétales, le phosphore est essentiellement issu de l'agriculture (engrais chimique phosphaté, alimentation animale). Il est également utilisé dans les détergents et dans l'industrie chimique.

Deux formes de phosphate existent dans l'environnement :

- Particulaire : lié aux minéraux, débris organiques, dans les organismes.

- Dissoute : dans l'eau et la solution du sol (soluble : PO_4).

Seuls les ions phosphates (PO_4^{2-}) et ortho phosphates (PO_4^{3-} , HPO_4^{2-} , H_2PO_4^-) sont assimilables par les plantes.

Le phosphate existe sous trois formes dans le sol :

- Accessible (complexe argilo-humique)

- Combinée (sol acide : immobilisé par hydroxydes d'aluminium et de fer)

- Insoluble (sol calcaire : phosphate de calcium)

Le phosphore atteint l'eau par deux circuits distincts, soit :

- directement, comme c'est le cas des eaux usées des stations d'épuration qui, après traitement, sont rejetées dans le cours d'eau,

- indirectement, après l'épandage des déjections animales, des boues résiduelles des stations d'épuration ou des engrais phosphatés sur les cultures. En effet, ces amendements, lorsqu'ils sont apportés en excès, entraînent une accumulation de phosphore dans le sol. Le phosphore peut ensuite atteindre le réseau hydrographique par ruissellement, par érosion des sols et marginalement par lessivage.

Questionnement/remarques des acteurs : Comment est calculée la pression azotée ? L'azote total n'est pas représentatif puisque l'azote organique n'est pas utilisable directement.

Le bilan apparent utilisé dans l'étude des pollutions diffuses d'origine agricole repose sur un calcul simple entre les entrées et les sorties des matières minérales et organiques (azote, phosphore et potasse) au sein d'une exploitation. Les entrées et les sorties correspondent respectivement aux achats et aux ventes. Il n'y a donc pas dans cet estimatif de distinction entre l'azote minéral directement assimilable par les plantes et l'azote organique.

Questionnement/remarques des acteurs : Les capacités de stockage des effluents d'élevage sont souvent de 3 à 4 mois générant des épandages en période de forte pluviométrie voire même sur la neige ce qui est interdit.

Questionnement/remarques des acteurs : pratiques susceptibles de générer des pollutions agricoles : traitements médicamenteux générant potentiellement des pollutions par les produits pharmaceutiques : il est demandé que cet aspect soit moins mis en avant dans le diagnostic car aucune information en terme de pression réelle ni de transfert aux cours d'eau n'est connue.

Cet usage peut néanmoins être une source de pollution dont le SAGE doit tenir compte à l'image des produits médicamenteux retrouvés en sortie de station d'épuration d'origine domestique. Il est rappelé que cette information est issue de l'enquête auprès des agriculteurs. L'impact des résidus médicamenteux sur l'environnement et la santé fait actuellement l'objet d'études, il convient donc de ne pas laisser cet aspect de côté pour l'avenir. Cette thématique ne sera par contre pas exposé au même niveau que les autres pratiques susceptibles de générer des pollutions agricoles en raison de l'état actuel des connaissances.

Questionnement/remarques des acteurs : les pratiques enregistrées ces dernières décennies ont généré la disparition de haies aboutissant à une augmentation du phénomène de ruissellement. Des drains ont aussi été posés accélérant les écoulements et entraînant la disparition des zones humides jouant un rôle tampon sur les nutriments.

Les produits phytosanitaires

Questionnement/remarques des acteurs : Les dernières données suite aux analyses sur les produits phytosanitaires datent de 2006 sur l'Alagnon, il est prévu des analyses en 2013 sur 2 stations à Beaulieu et à Massiac. Les produits phytosanitaires ne sont pas uniquement utilisés par les agriculteurs, en avez-vous tenu compte dans le diagnostic ?

Il est aussi précisé que les transferts aux cours d'eau proviennent essentiellement des herbicides, les insecticides et fongicides restants en grande partie sur les plantes. C'est d'ailleurs ce qui se retrouve dans les résultats d'analyse.

Aucune enquête n'a été réalisée auprès des collectivités du bassin versant, ne permettant donc pas de disposer d'informations sur les doses, les fréquences et les produits employés. Il est noté que le Glyphosate (« Roundup ») notamment est beaucoup utilisé par les collectivités et les particuliers de manière générale, produit que l'on retrouve dans les résultats d'analyse. Le diagnostic environnemental prend bien en compte les différentes sources de pollution de produits phytosanitaires notamment en ce qui concerne l'entretien des routes, des voies ferrées et des collectivités. Des informations complémentaires seront recueillies lors de la suite de l'élaboration du SAGE et feront l'objet de porters à connaissance de la CLE.

La méthodologie du diagnostic sectoriel

Questionnement/remarques des acteurs : pourquoi mettre en avant certains informations comme la qualité de l'eau et ne pas intégrer d'autres aspect comme la densité de population... ?

L'analyse AFOM permettant de réaliser le diagnostic sectoriel consiste à faire ressortir pour chaque masse d'eau les informations les plus caractéristiques, il n'est donc pas possible d'être exhaustif. L'idée est d'employer la même méthode pour chaque masse d'eau afin de rendre leur comparatif pertinent. Pour rappel les atouts concernent les données permettant de caractériser les points forts du milieu naturel en lui-même (ici la qualité de l'eau, pour l'aspect quantitatif le régime hydrologique et le soutien d'étiage, etc.). Les faiblesses cherchent à définir la sensibilité du milieu et recenser son « mauvais » état. Les opportunités cherchent à définir les leviers de réduction des pressions, donc les opportunités liées au contexte. Les menaces recensent les principales pressions que subissent les milieux. Des éléments complémentaires ont été proposés par la commission et seront soumis au bureau de la CLE.

Autres compléments apportés par les acteurs

- Les voies ferrées traversant le bassin versant ne sont pas à l'origine de transports de matières dangereuses.
- La liaison Neussargues-Bort les Orgues a une vocation touristique et génère peu ou pas de traitement chimique (à vérifier auprès du Syndicat gestionnaire).
- Les pollutions issues de l'entretien du réseau ferré sont d'autant plus importantes que les voies longent les cours d'eau.
- La hiérarchisation des enjeux du diagnostic est une étape mais ces enjeux et le niveau d'ambition du SAGE pour chaque masse d'eau sera rediscuté dans les phases d'élaboration suivantes.
- Les secteurs à forte pente : la définition du RSD la définit comme supérieure à 7%.

Conclusion de la réunion :

La commission partage les conclusions par masse d'eau et notamment le niveau d'enjeu retenu. Les éléments techniques de la concertation seront intégrés au diagnostic. Les modifications, dont certaines concernant la forme non mentionnées ici, seront soumises à décision du bureau avant intégration au document définitif et présentation en CLE.